

Recommandations

Commission du conseil municipal sur les finances, les services administratifs et le capital humain

Budget 2011 et PTI 2011-2013

Le 13 décembre 2010

À l'issue de l'étude publique du budget 2011 et du PTI 2011-2013, la Commission permanente du conseil municipal sur les finances, les services administratifs et le capital humain recommande au conseil :

Budget général de fonctionnement 2011

R-1

D'adopter les prévisions budgétaires du budget général de fonctionnement de la Ville de Montréal pour l'année 2011;

R-2

D'adopter les prévisions budgétaires des services municipaux suivants pour l'année 2011, soit : la Direction générale, le Service des finances, le Service du capital humain, le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière, le Service des technologies de l'information, le Service du développement et des opérations, le Service de l'eau et le Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles.

Programme triennal d'immobilisations 2011-2013

R-3

D'adopter les prévisions budgétaires du programme triennal d'immobilisations 2011-2013 de la Ville de Montréal.

R-4

D'adopter les prévisions budgétaires du programme triennal d'immobilisations des Services municipaux concernés : la Direction générale, le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière, le Service du capital humain, le Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles, le Service du développement et des opérations, le Service de l'eau, le Service des technologies de l'information et le Service des finances.

Budget des sociétés paramunicipales et autres instances

R-5

D'adopter les prévisions budgétaires 2011 de l'Ombudsman de Montréal;

R-6

D'adopter les prévisions budgétaires 2011 de l'Office de consultation publique de Montréal;

R-7

D'adopter les prévisions budgétaires 2011 du Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal;

R-8

D'adopter les prévisions budgétaires 2011 du Bureau du contrôleur général;

R-9

D'adopter les prévisions budgétaires 2011 du Conseil interculturel de Montréal;

R-10

D'adopter les prévisions budgétaires 2011 du Conseil jeunesse de Montréal;

R-11

D'adopter les prévisions budgétaires 2011 du Conseil des Montréalaises;

R-12

D'adopter les prévisions budgétaires 2011 de la Société de gestion Marie-Victorin;

R-13

D'adopter les prévisions budgétaires 2011 de la Commission de la fonction publique;

R-14

D'adopter les prévisions budgétaires 2011 de la Société d'habitation et de développement de Montréal;

R-15

D'adopter les prévisions budgétaires 2011 de la Corporation des Habitations Jeanne-Mance;

R-16

D'adopter les prévisions budgétaires 2011 de l'Office municipal d'habitation de Montréal;

R-17

D'adopter les prévisions budgétaires 2011 de la Corporation Anjou 80;

R-18

D'adopter les prévisions budgétaires 2011 du Conseil du patrimoine de Montréal;

R-19

D'adopter les prévisions budgétaires 2011 du Conseil des arts de Montréal;

R-20

D'adopter les prévisions budgétaires 2011 de la Société du parc Jean-Drapeau;

R-21

D'adopter les prévisions budgétaires 2011 du Musée de Pointe-à-Callière, musée d'archéologie et d'histoire;

R-22

D'adopter les prévisions budgétaires 2011 de la Commission des services électriques;

Autres recommandations**R-23**

De présenter le budget de fonctionnement de la Ville de Montréal en comparant avec les résultats réels, ou les résultats budgétisés dans le cas où le réel n'est pas disponible, sur une base pluriannuelle de cinq ans, de façon à permettre un suivi de l'évolution de l'équilibre budgétaire;

R-24

Considérant que l'administration a présenté à la commission, au début de l'automne, un plan d'investissements sur une période de dix ans;

Considérant qu'une telle approche est à privilégier pour le budget de fonctionnement;

D'exiger de l'administration qu'elle présente, à compter de l'étude du budget 2012, un budget structurellement équilibré sur une base de trois ans, des pistes d'équilibre devant être présentées si des déficits sont constatés pour chacune des années;

R-25

D'établir de façon récurrente à compter du budget de 2012, en s'inspirant des pratiques recommandées par la Government Finance Officers Association (GFOA), une politique sur un plan d'action stratégique, une pratique de saine gestion en développement durable et une pratique sur la protection civile et la préparation en cas de catastrophe;

R-26

D'exiger des sociétés paramunicipales et autres organismes associés à la Ville de Montréal, notamment la Société d'habitation et de développement de Montréal, la Société du parc Jean-Drapeau et la Commission des services électriques, d'adopter les normes proposées par la GFOA pour la présentation de leurs documents budgétaires;

La commission profite de l'occasion pour adresser des félicitations à la Ville de Montréal et à l'Office municipal d'habitation de Montréal pour la présentation formelle de leurs documents budgétaires.

R-27

De mandater la Direction générale de donner suite à son engagement annoncé en juin 2010 et de mettre en œuvre dès 2011 une stratégie visant la réduction graduelle sur une période de trois ans du nombre d'années-personnes imputées au Programme triennal d'immobilisations (PTI), de façon à ne permettre ce recours que dans des situations exceptionnelles;

R-28

De mandater la Direction générale de justifier la pertinence et d'évaluer la nécessité du nombre actuel de postes imputées au Programme triennal d'immobilisation (PTI) afin de ne pas transférer automatiquement ces postes au budget de fonctionnement dans les trois prochaines années;

R-29

De mandater la Direction générale d'informer les conseils municipal et d'agglomération, sur une base trimestrielle, de l'évolution des objectifs de réduction des dépenses d'opérations pour 2011 et 2012;

R-30

De devancer, à compter du prochain exercice budgétaire, la présentation et le dépôt du Programme triennal d'immobilisations (PTI) au début de l'automne plutôt qu'à la fin de novembre;

R-31

Considérant le coût du service de la dette dans le budget 2011 et l'importance de diminuer le niveau d'endettement de Montréal;

D'avoir de plus en plus recours au paiement au comptant de ses dépenses d'investissements et de réduire la capitalisation de la main-d'œuvre;

R-32

Considérant les orientations et les politiques de l'administration visant le redéveloppement de grands sites déstructurés dans l'agglomération;

Considérant que les membres de la commission du conseil d'agglomération sur les finances et l'administration et de la commission du conseil municipal sur les finances, les services administratifs et le capital humain reconnaissent l'effet de levier et la pertinence du fonds d'investissement stratégique de la Ville;

De mandater le Service du développement et des opérations, en collaboration avec le Service des finances de développer un outil de financement mieux adapté aux besoins de planification et de développement des grands sites urbains à redévelopper, notamment Lachine Est, le quartier du Canal, le site de l'ancien hippodrome, les abords du CUSM, du campus Outremont et de l'autoroute Ville-Marie ainsi que les secteurs Albert-Hudon, l'Assomption, Bellechasse / Saint-Denis et Pierrefonds Ouest;

R-33

Considérant les sommes disponibles et la durée des divers programmes gouvernementaux de soutien au développement et au financement des infrastructures;

D'utiliser au maximum et à bon escient les subventions octroyées par les gouvernements dans ces programmes à l'intérieur des délais prévus, de façon à garantir l'obtention de la totalité des montants prévus;

R-34

Considérant que la rémunération globale représente 49,2 % du budget total de la Ville de Montréal;

De revoir le cadre financier du budget de la Ville de Montréal en tenant compte de la nécessité d'avoir un meilleur contrôle des coûts de main-d'œuvre et de la capacité de payer des contribuables;

R-35

De mandater l'administration pour que soit accélérée en 2011 la révision des mécanismes de dotation budgétaire des arrondissements en fonction de l'établissement du budget 2012;

R-36

De prendre les mesures appropriées pour que, lors des prochaines études des budgets par la commission, chaque service, unité administrative ou organisme paramunicipal fasse porter l'essentiel de sa présentation sur ses prévisions budgétaires de l'année à venir en corrélation avec les budgets réels et anticipés des années précédentes, plutôt que sur sa mission et ses réalisations de l'année écoulée, et de présenter des indicateurs de performance;

R-37

D'exiger de l'administration que les cahiers budgétaires et les présentations des services, des unités administratives et des organismes paramunicipaux soient transmis aux commissaires au moins cinq jours ouvrables avant le jour prévu de leur passage à la commission et soient disponibles en version papier, à l'intérieur de cartables, et en version électronique.

Les recommandations R-1 à R-22 ont été adoptées à la majorité des membres et les recommandations R-23 à R-37 ont été adoptées à l'unanimité.